



SERVICE SECURITE URBAINE ML

Le Maire de Louviers,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le Code de la Route

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, huitième partie, la signalisation temporaire – arrêté du 06 novembre 1992 modifié

**VU** la DP 27375 25 00034 accordée le 03 mars 2025

**CONSIDERANT** la demande du 05 mai 2025, de Madame ELKHOZDI Suzy, pour une autorisation de stationnement, rue Dupont de l'Eure, à Louviers, lors de travaux de rénovation énergétique au 27 rue des Grands Carreaux, à Louviers.

**CONSIDERANT** qu'il convient d'autoriser le stationnement sollicité, rue Dupont de l'Eure, à Louviers, exécuté par Madame ELKHOZDI Suzy.

**CONSIDERANT** qu'il convient d'éviter tout accident lors de cette intervention.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** – Du lundi 19 mai 2025 au vendredi 11 juillet, de 08h00 à 18h00, le stationnement de tout véhicule, sauf camions des l'entreprises missionnées pour les travaux de rénovation énergétique, sera interdits sur 3 emplacements de stationnement situés rue du Dupont de l'Eure, à Louviers, à proximité de la rue des Grands Carreaux, à Louviers.

**ARTICLE 2** - Pour porter ces interdictions et prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation réglementaire (panneaux travaux, interdiction de stationnement, flèche de contournement) sera implantée par le demandeur, 48h00 avant la date de l'intervention, avec copie du présent arrêté.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté sera publié et affiché dans la ville de Louviers.

**ARTICLE 4** - En cas d'observation du présent arrêté, il sera procédé à l'enlèvement des véhicules contrevenants, à la charge des propriétaires.

**ARTICLE 5** - Le présent arrêté sera exécuté par la Police d'État sous la responsabilité de la Commissaire de Police et par la Police Municipale sous l'autorité du Maire.

**ARTICLE 6** - Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Commissaire de Police de Louviers et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, un exemplaire étant conservé à la Mairie de Louviers.

Certifié exécutoire  
Par affichage, le

**16 MAI 2025**

Fait à Louviers, le **16 MAI 2025**

Pour le Maire,  
Et par délégation  
**Jean Pierre DUVERE**  
Adjoint au Maire

